ROYAUME DU MAROC
LE CHEF DU GOUVERNEMENT
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRÉFECTURE ET DES
PROVINCES DE LA RÉGION ORIENTALE DU ROYAUME

EDITION ET IMPRESSION DE LA REVUE ORIENTAL.MA POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'ORIENTAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2013- SEANCE PUBLIQUE

L'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres relatif à l'édition et l'impression de la Revue Oriental.ma pour son propre compte.
Dans ce cadre, le Directeur Général de l'Agence de l'Oriental, recevra jusqu'au Jeudi 26 Décembre 2013 à 10h, les offres de prix relatives aux prestations précitées.
Les dossiers d'appel d'offres pourront être retirés auprès de l'Agence de l'Oriental, Espace des Lauriers, angle Av Ennakhil et Av Benbarka Hay Riad – Rabat, le Jeudi 26 Décembre 2013 à 10h ; le montant du cautionnement provisoire est fixé à 15 000,00 Dirhams.
Le dossier d'appel d'offres, qui se compose du CPS et du RC, pourra être retiré de l'Agence de l'Oriental à l'adresse précitée, comme il peut être consulté et téléchargé sur le site de l'Agence de l'Oriental à l'adresse suivante : www.oriental.ma
L'ouverture des plis aura au lieu à l'Agence de l'Oriental, à l'adresse susmentionnée, le Jeudi 26 Décembre 2013 à 10 heures.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 28 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharam 1428 (05 Février2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi qu'à certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion tel qu'il a été modifié et complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.
Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'Agence de l'Oriental à l'adresse susmentionnée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse susmentionnée ;
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité tel qu'il a été modifié et complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

AGENCE DE
L'ORIENTAL

12, rue Mekki Bitaouri, Souissi - Rabat
Tél : (+212) 5 37 56 94 94
Fax : (+212) 5 37 56 94 44
Site web : www.oriental.ma

Initiative Royale 10 ANS
Ce Discours Royal visionnaire a changé l'avenir de la Région